



Carignan

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du règlement n° 508 (2023)-3**

---

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

**Règlement n° 508 (2023)-3** : Règlement n° 508 (2023)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement n° 508 (2023)-2.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau.

Donné à Carignan, ce 11 septembre 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 11 septembre 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 11 septembre 2023.

Donné à Carignan, ce 11 septembre 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière